Vingt-sixième Année. — N° 33
Prix du numéro : 10 centimes

Mercredi 26 Avril 1911
Bureaux : Rue de la Serre, 58

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE
· SUISSE ·

ABONNEMENTS

	Un an	Six mois
Suisse	Fr. 6.—	Fr. 3.—
Union postale	» 12.—	» 6.—

Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à la Chaux-de-Fonds
On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES
suisses 20 ct., offres et demandes de place 10 ct. la ligne, étrangères 25 centimes la ligne
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 49, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

La participation aux bénéfices

La participation aux bénéfices de l'industrie, fait de nouveau parler d'elle. Recommandée par plusieurs économistes, comme un moyen de rendre moins pénibles les luttes sociales ; combattue par d'autres qui, se plaçant au point de vue de la logique pure, envisagent qu'elle a pour corollaire nécessaire la participation aux pertes, ce système a été appliqué, par des chefs d'industrie, avec des succès divers, sans toutefois avoir progressé d'une façon qui permette de lui prédire un avenir immédiat.

Un grand patron, M. André Payer, vient d'entrer en lice, et publie sous le titre : « La Participation aux bénéfices », une étude historique, critique et documentaire, avec une préface de M. Vallée, sénateur.

La participation aux bénéfices apparaît comme un des moyens les plus propres à résoudre, au moins partiellement, les conflits du capital et du travail. Ces conflits se sont beaucoup envenimés depuis quelques années : ils sont une des conséquences du développement considérable de l'industrie. La classe ouvrière trouve qu'elle n'a pas bénéficié dans une mesure suffisante de l'accroissement de richesse qui a été lui-même le corollaire du développement de l'industrie ; telle est la thèse de M. Payer.

Le meilleur moyen de leur donner satisfaction ne serait-il pas de faire participer les travailleurs aux profits que font les usines et fabriques de toute sorte. M. Payer le croit et décrit avec soin les diverses tentatives qui ont été faites pour réaliser pratiquement une idée qui paraît tout d'abord équitable. Le langage qu'il tient est celui d'un patron épris de justice et de progrès. C'est avec une grande impartialité qu'il étudie la participation aux bénéfices, dans ses rapports avec le monde parlementaire. Il indique sous quels aspects elle se présente, examine les formes diverses de la participation dans les diverses catégories d'entreprises et montre comment, chez des patrons intelligents et bien intentionnés elle peut devenir l'instrument d'une conception supérieure de la fonction patronale, sans aboutir à restaurer le régime patriarcal ; mais à l'effort des patrons il faudrait que corresponde un effort des ouvriers, qui ont trop pris l'habitude de considérer ceux-ci comme des ennemis, et des ennemis irréductibles ; qui ont, quelquefois aussi, cru découvrir dans la participation une façon nouvelle et ingénieuse de les exploiter.

En dépit des difficultés auxquelles se heurte sa réalisation, M. Payer engage les industriels français à persévérer dans leurs idées optimistes. Il estime, mais cette conclusion soulèvera sans doute quelques critiques, que la solution de la question sociale dépend beaucoup plus de notre sentiment que de notre raison.

* * *

Ceux qui parlent de la *question sociale* et de sa *solution*, sont des rêveurs qui s'illusionnent. S'il n'y avait qu'une question sociale, on pourrait parler de sa solution et chercher, avec quelques chances de succès, les moyens de la réaliser. Mais la réalité est toute autre.

Depuis le jour où deux hommes ont été en présence, une question de tien et de mien s'est posée entre eux ; ce fut la première question sociale. Successivement et à mesure que l'humanité se développa, ce problème de la possession qui est, aujourd'hui encore le fond du problème social, se développa aussi et demeure posé comme il le sera toujours, tant qu'il y aura des hommes sur la terre. Et c'est un spectacle curieux que celui qu'offre, aux yeux de l'observateur, cette humanité qui, après des milliers de siècles d'existence, est divisée comme aux premiers jours sur cette question de tien et de mien et se prépare à de nouvelles luttes sanglantes, pour résoudre cet insoluble problèmes que des milliers de siècles n'ont pas fait avancer d'un pas.

Il y a, en réalité, à côté de ce problème primordial, une infinité de questions connexes, d'ordre économique et social, qui sont résolues successivement par entente ou par contrainte et font place à d'autres questions, à d'autres problèmes, sans que l'on puisse raisonnablement en prévoir la fin. Mais le grand problème demeure, tout en modifiant son aspect, et c'est le cas de lui appliquer cette formule désespérante, que plus que ça change, plus c'est la même chose.

La participation aux bénéfices, serait-elle de nature à enlever de l'acuité aux luttes sociales ? c'est certain, pour un temps du moins. Peut-on prévoir que, par libre consentement, les chefs d'industrie l'appliqueront dans leur grande majorité ? c'est moins probable.

Beaucoup envisagent que la participation aux bénéfices — outre son corollaire nécessaire, qui serait la participation aux pertes, dont ne voudraient pas les travailleurs — marquerait le commencement de l'expropriation et conduirait à une expérience collectiviste ; ils s'y montrent absolument opposés.

Tous n'en liront pas moins avec intérêt, l'étude que vient de publier M. André Payer.

Assurances fédérales

Les projets votés par les Chambres

Dans leur dernière session les Chambres fédérales ont mis la dernière main aux projets d'assurances contre la maladie et les accidents. Il ne leur reste qu'à les voter dans leur ensemble au mois de juin, après que la commission de rédaction les aura encore une fois revus avec soin. Mais toutes les divergences matérielles sont réglées. Et l'on peut se rendre compte aujourd'hui de l'aspect définitif de la nouvelle loi, telle qu'elle résulte des délibérations parlementaires.

Le moment peut donc paraître venu, dit le *Journal de Genève*, de jeter un coup d'œil d'ensemble sur la tendance générale de ces projets.

I

Assurance contre la maladie.

Après l'échec retentissant des projets Forrer, le Conseil fédéral, lorsqu'il s'est remis à l'étude de la question, a senti la nécessité de faire de larges concessions au mouvement d'opinion qui avait provoqué le formidable vote négatif de 1900. Cette opposition — nos lecteurs s'en souviennent sans doute — s'attaquait tout spécialement à l'assurance maladie, pour laquelle l'obligation était proclamée pour les mêmes catégorie déjà soumises à l'assurance accidents, et qui étai[t]

organisée d'une façon très étatiste et bureaucratique. Les sociétés libres de secours mutuels, auxquelles on avait fini par réserver à grande peine une place dans l'édifice de l'assurance maladie, mais qui ne se sentaient pas moins sérieusement menacées par les caisses d'Etat, avaient été au premier rang des adversaires du projet Forrer. On sentit que toute nouvelle tentative qui ne leur donnerait pas satisfaction serait par là même condamnée à l'insuccès.

On le comprit d'autant mieux que l'enquête entreprise entre temps et menée à bien par M. le Dr Gutknecht révéla dans toute la Suisse les progrès considérables et extrêmements satisfaisants réalisés par la mutualité libre. Le nombre des mutualistes, qui étaient 200.000 en 1880, au moment de la première enquête Kinkelin, avait plus que doublé. En 1903, les membres des caisses libres étaient plus de 500.000, dont 450,000 environ étaient assurés contre la maladie. Bien fou qui voudrait faire triompher l'assurance sans l'appui de cette formidable armée, composée des champions les plus dévoués et les plus actifs de la prévoyance dans notre pays.

Le projet du Conseil fédéral, dont les Chambres ont respecté les lignes essentielles, au lieu de chercher comme précédemment à faire l'assurance contre les mutualistes, s'est efforcé au contraire de l'édifier avec eux sur la base des caisses libres. Il a renoncé très heureusement à tous les dogmes étatistes pour l'assurance maladie. L'obligation n'a pas été proclamée. L'assurance restera libre. Aucune caisse d'Etat ne sera fondée. Ce sont les caisses libres actuelles et futures qui feront seules le services de la maladie. Le rôle de la Confédération se bornera à les subventionner et à exiger d'elles en retour certaines garanties en faveur de la solidité financière et des prestations accordées à leurs membres.

* * *

Le subside fédéral versé annuellement aux caisses sera de 3 fr. 50 pour les enfants jusqu'à l'âge de 14 ans; de 3 fr. 50 pour les hommes et et 4 fr. pour les femmes, si la caisse leur fournit pendant six mois au moins le traitement médical et les médicaments ou une indemnité journalière de 1 franc: de 5 francs pour les assurés des deux sexes auxquels la caisse fournit au moins le traitement médical, les médicaments et une indemnité journalière de chômage de 1 fr. Une majoration de 50 cts est encore ajoutée aux chiffres précédents lorsque la durée des prestations s'étend à toute une année. En outre, la Confédération verse aux caisses un subside de 20 fr. pour chaque accouchement d'une assurée. Dans les contrées montagneuses, où la population est clairsemée, la Confédération paie en plus aux caisses, pour tenir compte des difficultés spéciales qui s'opposent à leur création, un supplément de subside de 7 fr. au maximum par assuré et par année.

Les caisses qui veulent avoir droit à ces subsides doivent être reconnues par la Confédération et, à cet effet, remplir des conditions dont voici les principales :

Accepter la surveillance de la Confédération, soumettre au Conseil fédéral l'approbation de leurs statuts et toute modification à ces statuts; offrir à leurs membres la sécurité financière nécessaire;

Avoir leur siège en Suisse, ne refuser aucun membre à cause de sa nationalité suisse;

Fournir à leurs membres au moins le traitement médical et les médicaments, ou une indemnité journalière d'un franc pendant six mois;

Admettre aux mêmes conditions les hommes et les femmes, sauf s'il s'agit de caisses d'une profession ou d'une entreprise ne comptant que des personnes de l'un des sexes; garantir les prestations de la caisse pendant six semaines au moins aux femmes en couches si, lors de ses couches, l'assurée a déjà été affiliée durant au moins neuf mois à une caisse;

Garantir le libre passage des membres des caisses reconnues sur toute l'étendue de la Confédération en acceptant sans droit d'entrée et sans conditions spéciales les membres des autres caisses qui ont changé de domicile.

La question des médecins, après de longs débats, a été tranchée dans le sens du *libre choix limité*, c'est-à-dire que tout assuré malade aura le choix entre plusieurs médecins de son domicile et que tous les médecins qui acceptent les tarifs et conditions générales d'une caisse approuvées par le Conseil fédéral pourront être consultés par les membre de cette caisse. sauf motif grave d'exclusion.

La reconnaissance et les subsides fédéraux ne peuvent pas être refusé à une caisse parce qu'elle n'assure que des personnes appartenant à telle confession, à telle profession ou à tel parti politique. Toutefois les caisses confessionnelles, professionnelles ou politiques doivent, pour satisfaire au principe du libre passage, accepter un assuré venant du dehors, même s'il ne remplit pas leurs conditions spéciales d'admission, dans le cas ou cet assuré ne trouverait pas, au lieu de son nouveau domicile, une autre caisse neutre à laquelle s'affilier.

Ajoutons, pour compléter ce résumé d'ailleurs forcément incomplet, que les cantons sont autorisés à proclamer l'assurance maladie obligatoire. Mais il leur est interdit d'exiger des patrons une part quelconque de la prime. Ceux-ci ne peuvent être tenus que de veiller au paiement des contributions de leurs ouvriers assurés obligatoirement, mais sans être astreints eux-mêmes à aucun subside. (*A suivre.*)

Nouveau tarif douanier des Pays-Bas

La *Fédération horlogère* a annoncé récemment que le gouvernement néerlandais prépare un nouveau tarif douanier prévoyant entre autres pour l'horlogerie un droit de 12 % au lieu du taux actuel de 5 %.

Rien n'est fixé encore quant à la date de mise en vigueur du nouveau tarif. D'après des renseignements de source officielle, la « Commission parlementaire pour la politique commerciale », a discuté déjà le dit projet. Par contre, les Chambres de commerce n'ont reçu qu'au commencement d'avril le projet pour préavis, et l'élaboration de leurs rapports nécessitera probablement quelques semaines.

Bien que les Chambres de commerce des principaux centres soient libres échangistes, il est douteux que leur influence parvienne cette fois ci à mettre le tarif en échec; il y a lieu d'admettre au contraire, qu'il sera prochainement soumis aux Chambres, et le gouvernement escompte son adoption, rendue urgente par la situation financière du pays.

Il serait donc indiqué que les intéressés envisagent dès à présent les conséquences de l'augmentation projetée et prennent des mesures appropriés.

Nouvelle-Zélande

D'un renseignement émanant du Bureau fédéral des matières d'or et d'argent il résulte que « l'importation de montres or et argent avec cuvettes métal et anneaux plaqués est permise dans ce pays à la condition que les cuvettes *métal*, les anneaux *plaqués* et les cadrans de ces montres ne portent aucun mot ni aucun signe de nature à induire en erreur quant à la véritable composition et à la véritable provenance de ces diverses parties.

« Il résulte de ce texte que par analogie aux disposition en vigueur en Australie les boîtes de montres or et argent avec cuvettes *métal* et anneaux plaqués sont admises en Nouvelle-Zélande, à la condition que les cuvettes portent l'insculpation métal, et que les anneaux *plaqués*, portent une insculpation correspondante. Si cette inscription est exprimé en anglais les cadrans de semblables montres devront être revêtus des mots : *Swiss made* ou *Swiss*.»

* * *

Les dispositions en vigueur pour l'Australie diffèrent sur un point de celles qui précèdent : L'insculpation sur anneaux plaqués doit toujours être faite en anglais, au moyen des mots *Rolled gold* ou autres équivalents (*Gold filled* n'est pas admis). L'inscription « métal » peut être frappée ou gravée à l'intérieur ou à l'extérieur des cuvettes et est toujours considérée comme une expression anglaise. Toutes ces diverses inscriptions rendent nécessaire l'indication de *Swiss made* sur les cadrans.

* * *

Le plus simple sera sans aucun doute pour nos fabricants de se conformer pour les montres destinées à la Nouvelle-Zélande. exactement aux mêmes prescriptions que pour celles destinées au marché australien.

Secrétariat de la Chambre cantonale du commerce,
La Chaux-de-Fonds.

Etats-Unis et Canada

L'arrangement commercial conclu entre les Etats-Unis et le Canada a été ratifié par la Chambre des Représentants à Washington par 265 contre 89 voix.

La statistique et le prix des montres

Un journal de la Suisse allemande, en se basant sur le relevé des exportations de l'industrie horlogère en 1910, croyait pouvoir constater dernièrement un mouvement de recul dans les prix de tous les genres de montres de poche, ce qui n'est nullement conforme à la réalité. Il faut ignorer les augmentations successives des salaires et des matières premières, enregistrées depuis quelques années dans la fabrication de toutes les parties de la montre, pour admettre la possibilité, *à qualité égale*, d'une diminution de prix de cet article.

Ce qui est vrai, c'est que dans les périodes de dépression économique comme celle qui a sévi jusqu'à ces derniers temps, la consommation des articles bon marché augmente au détriment de ceux de qualité plus soignée. On a donc expédié davantage de montres de qualité courante et cette circonstance n'a pas manqué de se manifester, lors de l'établissement des statistiques, par une réduction du *prix moyen* des différents genres de produits de notre exportation horlogère.

Le tableau provisoire du commerce de la Suisse en 1910, établi par le Département fédéral des douanes, permet effectivement de constater un léger recul dans la valeur moyenne des montres métal et argent, ce qui ne prouve pas que le prix de celles-ci ait diminué, mais simplement qu'il a été exporté davantage de montres à bas prix. Quant à la valeur moyenne des montres or, elle est au contraire supérieure en 1910 à celle obtenue en 1909.

Ecole de dessin professionnelle et de modelage de Neuchâtel

La distribution annuelle des récompenses a eu lieu samedi soir, à la grande salle de l'annexe des Terreaux; la séance était présidée par M. Favarger.

L'exercice 1910-1911 a été plutôt agité, ensuite de plusieurs démissions; mais il a réuni, par contre, un chiffre d'inscriptions jamais atteint jusqu'à présent, soit 284, c'est-à-dire 43 de plus que l'an dernier. En moyenne, la fréquentation a été suffisante, mais elle aurait pu être meilleure encore, dit M. LeGrandRoy, le directeur de l'école, qui fait lecture du rapport. 107 élèves ont mérité la mention d'assiduité.

Les concours ont été particulièrement bons et les premiers et seconds prix sont très nombreux. Les rapports spéciaux de chaque cours, dont il est également donné connaissance, sont très favorables; la fréquentation et la discipline n'ont pas laissé beaucoup à désirer, ce qui est encourageant pour les professeurs qui s'occupent avec dévouement de ces cours du soir.

M. F. Porchat apporte les remerciements du Conseil communal qui apprécie comme ils le méritent les cours professionnels de dessin et le désintéressement de ceux qui les donnent.

L'élève Eugène Rohrer obtient, cette année, le prix Paul de Meuron (arpentage et dessin artistique) et Auguste Cimma le prix Louis Favre (cours de ferblanterie).

La distribution des diplômes clôt la séance.

Liste des dessins et modèles

Dépôts.

N° 19188. 11 mars 1911, 7 h. p. — Ouvert. — 6 modèles. — Mouvements de montres de poche en toute grandeur et hauteur. — *R. Vogt & Co*, Bienne (Suisse.)

N° 19189. 16 mars 1911, 8 h. p. — Ouvert. — 7 modèles. — Courroies pour montre-bracelet. — *Walter James Busch*, Westbroydon (Grande-Bretagne). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

N° 19190. 11 mars 1911, 11 h. a. — Ouvert. — 1 modèle. — Appareil servant à l'enseignement de la cosmographie. — *Charles Perregaux*, Le Locle (Suisse.)

N° 19223. 24 mars 1911, 8 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Cadran pour montre d'aveugles. — *A. Sandoz-Boucherin*, La Chaux-de-Fonds (Suisse.)

N° 19217. 23 mars 1911, 6 3/4 h. p. — Cacheté. — 4 modèles. — Cadrans décorés. — *L. A. J. Ditesheim & frère*, La Chaux-de-Fonds (Suisse.) Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

N° 19231. 25 mars 1911, 7 h. p. — Ouvert. — 2 modèles. — Calibres de montres. — *Fabrique d'horlogerie de Fontainemelon*, Fontainemelon (Suisse.)

N° 19234. 23 mars 1911, 8 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Appareil pour contrôler le temps d'un parcours. — *Marc Dubois & Co*, La Chaux-de-Fonds (Suisse.)

N° 19235. 24 mars 1911, 3 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Raquettes de montres, toutes grandeurs et toutes hauteurs. — *L. U. Chopard* (Fabrique de montres L. U. C.), Sonvilier (Suisse.)

N° 19246. 29 mars 1911, 6 3/4 h. p. — Ouvert. — 9 modèles. — Fonds de boîtes de montres décorés. — *Paul Bouverat*, Les Breuleux (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

N° 19247. 29 mars 1911, 8 h. p. — Ouvert. — 2 modèles. — Mouvements de montre 10 à 24 lignes. — *A. Schild*, Granges (Suisse.)

N° 19259. 31 mars 1911, 8 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Calibre de montre. — *Fils de R. Picard & Cie*, Fabrique «Invicta», La Chaux-de-Fonds (Suisse.)

Modifications.

N° 13787. 12 décembre 1906, 10 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Ressort d'encliquetage pour montres de poche. — *Braunschweig & Hirsch*, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Transmission du 30 mars 1911, en faveur de *E. Daniel Hirsch*, La Chaux-de-Fonds (Suisse); enregistrement du 31 mars 1911.

Prolongations.

N° 7827. 4 mars 1901, 8 h. p. — (IIIe période 1911-1916. — 1 modèle. — Ebauche de montres. — *Fabrique d'horlogerie de Fontainemelon*, Fontainemelon (Suisse); enregistrement du 18 mars 1911.

N° 7845. 7 mars 1901, 8 h. p. — (IIIe période 1911-1916). — 4 modèles, — Mouvements de montres. — *Girard-Perregaux et Cie*, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds, enregistrement du 20 mars 1911.

N° 7846. 7 mars 1901, 8 h. p. — (IIIe période 1911-1916). — 1 modèle. — Mouvements de montres. — *Louis DuBois-Favre*, Le Locle (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-deFonds; enregistrement du 22 mars 1911.

N° 7851. 15 mars 1901, 11 h. a. — (IIIe période 1911-1916). — 4 modèles. — Calibres de montres. — *J. Froidevaux & Cie*, Porrentruy (Suisse). Mandataire: F. Homberg, Berne; enregistrement du 22 mars 1911.

N° 12892. 1er février 1906, 8 h. p. — (IIe période 1911-1916). — 1 modèle (sur 2). — Calibres de montres en toutes grandeurs, lépines et savonnettes. — M. *Voirol-Briod*, Bienne (Suisse); enregistrement du 31 mars 1911.

N° 12901. 1er février 1906, 8 h. p. — (IIe période 1911-1916). — 2 modèles. — Calibres de montres. — *Meyer & Stüdeli*, Soleure (Suisse). Mandataire: A. Waller La Chaux-de-Fonds; enregistrement du 23 mars 1911.

N° 12929. 12 février 1906, 8 h. p. — (IIe période 1911-1916. — 282 modèles, — Parties de boîtes de montres décorées, articles de bijouterie et médailles. — *Huguenin frères & Co*, Le Locle (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds; enregistrement du 23 23 mars 1911.

N° 13005. 7 mars 1906, 7 3/4 h. p. (IIe période 1911-1916). — 2 modèles. — Mouvements de montres. — *Jacques Eigeldinger*, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds; enregistrement du 28 mars 1911.

N° 13009. 9 mars 1906, 7 1/4 h. p. — (IIe période 1911-1916). — 1 modèle. — Machine à graver automatiquement les roues de chiffres pour numéroteurs. — *Robert Alfred Lienhard*, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds; enregistrement du 22 mars 1911.

N° 13028. 14 mars 1906, 8 h. p. — (IIe période 1911-1916). — 1590 modèles. — Parties de boîtes de montres décorées, articles de bijouterie et médailles. — *Huguenin frères & Co*, Le Locle (Suisse). Mandataire: A Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds; enregistrement du 23 mars 1911.

N° 13148. 17 avril 1906, 3 1/2 h. p. — (IIe et IIIe période 1911-1921). — 1 modèle. — Montre, lépine et savonnette, toutes grandeurs et toutes hauteurs. — *L. U. Chopard*, Sonvilier (Suisse); enregistrement du 24 mars 1911.

N° 19235. 24 mars 1911, 3 h. p. — (IIe et IIIe période 1916-1926). — 1 modèle. — Raquettes de montres, toutes grandeurs et toutes hauteurs. — *L. U. Chopard* (Fabrique de montres L. U. C), Sonvilier (Suisse); enregistrement du 28 mars 1911.

Radiations.

N° 12848. 20 janvier 1906. — 2 modèles. — Calibres de montres.

N° 12850. 20 janvier 1906. — 1 modèle. — Outils d'horlogerie.

N° 12852. 20 janvier 1906. — 1 modèle. — Montres de poche en toutes grandeurs et hauteurs.

Cote de l'argent

du 26 Avril 1911

Argent fin en grenailles . . . fr. 98.— le kilo

Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.

Change sur Paris . . . . . fr. 99.95

HUGUENIN FRERES & C°
FABRIQUE NIEL
LE LOCLE SUISSE
BOITES DE MONTRES DECOREES — NIEL HF — BIJOUTERIE D'ART MEDAILLES

Nouvelle Fonderie S. A.
RENAN (Jura-Bernois)
Fonte de fer au creuset.
Fonte sur modèles de pièces mécaniques et artistiques en **bronze** de toutes qualités, **laiton, nickel, aluminium,** etc.
Spécialités : Meules à polir en bronze de cloche, Plateaux pour machines à graver, Aluminium pour bobs, automobiles, etc. Composition spéciale à base d'aluminium, très résistante pour pièces fragiles. Maquettes, Statuettes, Objets d'art. Marques à feu. Articles pour serrurerie et sellerie. — Travail soigné. — Promptes livraisons. H 3681 J 5098

Aux Fabricants de Montres!
Ebauches et Finissages avec chronographes simples, compteurs de minutes, compteurs d'heures, rattrapantes, compteurs de sport, sont fournis avantageusement par la fabrique
Reymond Frères S. A.
Bioux (Vallée de Joux)
Fabrication mécanique soignée interchangeable.
Tous les avancements désirés pour faciliter la terminaison. — Entreprise de calibres particuliers en simples ou compliqués. — Prix modérés. H 21324 L 5644

BANQUE FÉDÉRALE
(SOCIÉTÉ ANONYME)
LA CHAUX-DE-FONDS
Direction Centrale : ZURICH
Comptoirs : BALE, BERNE, CHAUX-DE-FONDS, GENÈVE, LAUSANNE, ST-GALL, VEVEY, ZURICH.
Capital social : fr. 36.000.000 **Réserves : fr. 6.000.000**
Ouverture de comptes-courants débiteurs et créanciers.
Escomptes et recouvrements d'effets.
Dépôts d'argent, nous bonifions : 4 % d'intérêt sur livrets de dépôt ; 4 % sur Bons de Dépôt de 1 à 5 ans terme. H 10842 C 5026
Achat et vente de titres et coupons. | Matières précieuses.
Avances sur titres suisses et étrangers. | Garde de titres et leur gérance.
Coffrets à louer **(Safe-Deposit).**

Swiss Jewel C°
Yverdon — Locarno (Suisse)
Entreprise la plus importante
pr la fabrication de pierres pr l'horlogerie en tous genres (8 fabriques).
RUBIS, SAPHIR, GRENAT, VERMEIL.
SPÉCIALITÉ : Interchangeabilité pr pivotage sur jauge.
Sertissages à la machine
Qualité soignée. **Exportation.** Trous olivés.

Maison d'agence et de commission pour l'horlogerie
Fondée en 1885
A. Hornschuh, Francfort s/M.-Süd
Oppenheimer-Landstrasse 59
Magasinage. — Réexpédition. — Encaissement.
H 62287 Achat et vente en gros. 6559

JURA WATCH Co. - Delémont
Manufacture de Montres fantaisie, électro, métal et acier.
Prix-courant 5824
H 5745 J **à disposition.**

FRITZ LÜTHY & Co
AARBERG · SUISSE

FABRIQUE DE PIERRES FINES POUR HORLOGERIE
SPÉCIALITÉ: Qualité soignée garantie et trous olivés
EXPORTATION · TÉLÉPHONE

Assortiment «Securitas». Le plus grand succès du jour.

Pendant et anneau à boules. Breveté.

LA NATIONALE S. A. GENÈVE (Siège Social)

Usines à
Genève, Champagne, St-Imier, Saignelégier, Bienne

L'anneau à boules «**Securitas**» muni de douilles mobiles pour le rhabillage se trouve chez les **négociants en fournitures d'horlogerie.** H 4359 J 5275

PETER ROTH
LYSS (Suisse)
Fabrique de Pierres fines en tous genres pour l'Horlogerie
en qualité soignée H 30037 C 5646
RUBIS — SAPHIR — GRENAT

ITALIE

Représentant bien introduit, **cherche représentation** d'une bonne fabrique de chronomètres.
Adolfo Welz, 7, via Spadari, **Milan.**
Références: Badische Uhrenfabrik, 12, via Cesare da Sesto, MILAN. 28619 M 5819

Copies de lettres
Papiers d'emballage
Registres — Encres
à des prix sans concurrence
A. Huguenin-Zbinden
LIBRAIRIE
LA CHAUX-DE-FONDS
Envois au dehors H 30027 C 4861 Téléphone 1178

Fabrication de Secrets américains
Décoration et Polissage de Boîtes argent
H 2758 J Force électrique 4730
Vögeli-Lehmann, Renan (Berne)

Hochuli-Brenneisen | Exportation | **Fabriq. de Pierres fines**
Erlach-Cerlier | pour l'Horlogerie
Téléphone — Téléphone | Saphirs - Rubis - Grenats
Spécialité : Qualités soignées et trous olivés 4819
Usine électrique H 1363 U —o— Installations modernes

Monsieur **WILSDORF**
de la maison **Wilsdorf & Davis**, à **Londres**, sera en Suisse du 27 Avril au 5 Mai.

Il s'intéresse aux nouveaux calibres de tous genres et traite pour monopole par énormes quantités et paiement comptant.

Il s'intéresse aux genres Exportation et aussi aux articles finis et soignés pour les premiers magasins d'horlogerie.

Faire offres personnellement ou par écrit en soumettant articles de goût jusqu'aux plus hauts prix, au bureau de la maison, à La Chaux-de-Fonds, 10, rue St-Pierre. H 21474 C 5853

Déclarations de douanes - Bulletins d'expéditions
avec raison sociale et autres facilités, à la
Lithographie-Typographie-Photogravure Haefeli & Co

MONTRES OR
pour Dames
Henri MEYER
La Chaux-de-Fonds
H 30039 C Parc 104 5700

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE FABRIQUE.-DESSINS.-MODÈLES.
OFFICE GÉNÉRAL FONDÉ EN 1888 LA CHAUX-DE-FONDS.
MATHEY-DORET Ingr-Conseil

PIGNONS
Fabrication moderne
Spécialité de 5303
Grandes moyennes lanternées
Interchangeabilité garantie
RODÉ-STUCKY
Bureaux: GENÈVE, rue du Château 6
(St-Jean.) H 1914 X
Fabriques: St-Pierre de Rumilly
et Annemasse (Hte Savoie.)
Adresser correspondance à Genève.

Fabrique d'horlogerie
L. Sandoz - Vuille
Le Locle (Suisse)
Montre réveil (brevetée).
Montre 8 jours 4885
à tirette (brevetée).
Montre 8 jours
avec quantième et seconde.
Marque „ PRESTO "

POINÇONS ET ESTAMPES
POUR CUVETTES DE MONTRES
SPÉCIALITÉ DE:
MARQUES DE FABRIQUE
ON SE CHARGE DE L'ENREGISTREMENT
AU BUREAU FÉDÉRAL ..... DEJA
5000 MARQUES ONT ÉTÉ DÉPOSÉES
PAR MON ENTREMISE ET GRAVÉES
DANS MES ATELIERS .....
F. HOMBERG, BERNE

Pitons tous genres
PLAQUES TURQUES
Assortiments Roskopf
Fritz GRANDJEAN
H 30014 C **Le Locle** 5693

Deux jeunes gens

de nationalité **allemande,** sachant la correspsndance allemande, la comptabilité, connaissant la grande horlogerie et possédant de très bonnes notions du français, **cherchent place stable** dans maison de la Suisse française ou de la France.

Ecrire s. chiffres **C 15431 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 5851

Pour fabrique d'horlogerie
ON DEMANDE
chef de fabrication

au courant des machines modernes et capable de prendre la direction technique.

La préférence serait donnée à personne qui pourrait s'y intéresser avec capitaux.

Ecrire s. chiffres **M 21463 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 5850

Les fabricants

de **montres savonnettes argent à clef genre turc, 17-18 lig.,** sont priés d'envoyer leurs offres au comptant, sous chiffres **J 21447 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 5849

Fabricants

de 15/16 lignes **savonnettes argent** cuvette métal, mouvement ancre, sont priés d'indiquer prix pour très fortes séries sous chiffres **O 21375 C** à **Haasenstein & Vogler,** La Chaux-de-Fonds. 5822

Régleur

Jeune homme de 21 ans, terminant son apprentissage d'horloger-technicien, **cherche place** comme **régleur de précision.** Bulletins et prix d'observatoire à disposition.

Ecrire s. chiffres **T 15407 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 5827

S. SEGAL & Co

114, Fore Street 5809
Londres E. C.

demandent offres pour tous lots de montres or, argent et métal. Payement au COMPTANT. H 21317 C

Pour une nouvelle fabrique du Jura déjà bien achalandée
on cherche une personne sérieuse

capable, connaissant surtout bien les échappements ancre, sertissages, qui pourrait s'intéresser, au besoin diriger. Eventuellement sérieuse position avec bon gage.

Adresser offres par écrit s. chiffres **P 21390 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 5816

Répétition

A vendre, à prix avantageux, 16 finissages répétition à minutes, 20 lig., ponts nickel, 2 mouvements quantième perpétuel 18 lig., 1 seconde indépendante 20 lig. Suivant convenance, on échangerait contre marchandises.

Ecrire s. chiffres **N 22919 L** à **Haasenstein & Vogler, Lausanne.** 5821

Jeune homme

sachant la sténo-dactylographie, comptabilité, correspondance française et un peu allemande, cherche place dans bureau de la ville.

Ecrire s. chiffres **V 15410 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 5828

Avendre

au comptant, le **brevet** et la fabrication d'une montre-réveil bon marché, en pleine exploitation, avec commande en cours.

Ecrire s. chiff. **F 21442 C** à **HAASENSTEIN & VOGLER, LA CHAUX-DE-FONDS.** 5848

Fabriques de montres 5847
Qui donnerait en commission, pendant la saison, à un magasin de bijouterie bien introduit, des montres fines pour messieurs et dames, ainsi que des bracelets avec montres. Gros chiffre d'affaires. Offres s. Hc 8300 M à Haasenstein & Vogler, Montreux.

Avendre

à très bas prix, plusieurs machines à numéroter les boîtes, cuvettes, carrures et mouvements de montres. H 21439 C

A. Waller, 55, Léopold-Robert,
5845 La Chaux-de-Fonds.

Lisez ce que les principales fabriques d'horlogerie américaines pensent de
l'HUILE FULCRUM pour montres et pour pendules

New English Watch Co. C'est une huile de toute Ire classe.
Hampten Watch Co. Nous considérons cette huile comme excellente.
Elgin Watch Co. Nous disons franchement que c'est la meilleure huile que nous avons essayée jusqu'à ce jour.
E. Howard Watch Co. Nous considérons votre huile comme une amélioration sur toute autre huile que nous connaissions.
South Bend Watch Co. Nous avons complété les essais que nous avons faits avec votre huile aux températures extrêmes et autres conditions et nous vous informons avec grand plaisir que le résultat des essais faits est desplus satisfaisant. 4723

Dr. F. W. Mann, chimiste, possédant une réputation nationale dit: «L'huile Fulcrum pour l'horlogerie ne seche pas et ne s'épaissit pas. Elle ne s'évapore pas même exposée à l'air. Par suite de l'absence de matières grasses libres ou d'acides elle n'oxide aucun métal. En vente en gros et détail chez

Messieurs SANDOZ FILS & Cie, La Chaux-de-Fonds et Bienne
et dans tous les magasins de Fournitures d'horlogerie. (H 30024 C)

5806 H 30005 C

Ecole d'horlogerie de Soleure
Mise au concours

Par suite de décès, la place de **second maître pratique** est mise au concours. Les candidats, possédant les certificats d'aptitudes nécessaires, voudront bien s'adresser jusqu'à la fin du mois à M. **S. Sauser, directeur de l'Ecole d'horlogerie de Soleure.** Traitement annuel au début, fr. 3000.

L'enseignement se donne en langue allemande et la connaissance du français est désirable. S 2808 Y

Soleure, le 15 avril 1911.

5841 **La Commission.**

On cherche des **intéressés** pour fonder un
Grand magasin de Bijouterie et de Luxe

dans capitale étrangère, énormément fréquentée par les étrangers. Des fabricants de premier ordre seulement entrent en considération pour association. Toute garantie est offerte. 5833

Offres sous K. S. 2928 à Rudolf Mosse, Cologne.

REPRISE DE COMMERCE

On offre à remettre un commerce de **Fabrication d'Horlogerie** établi depuis de longues années, comprenant outre le titre de membre du Syndicat des Fabricants de Montres Or, une bonne clientèle ainsi que des représentants de 1er ordre, dans toutes les grandes villes d'Orient.

Ecrire sous chiffres **U 21407 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5836

Situation d'avenir

Ancienne maison fabricant des spécialités, **demande** pour le 15 juin, évent. 1er juillet
employé de première force

rompu aux affaires d'horlogerie, la comptabilité et parfait correspondant en françois, allemand et évent. anglais. Avenir certain pour personne pouvant convenir. Preuves de capacités et références exigées.

Offres sous chiffres **H 727 U** à **Haasenstein & Vogler, Bienne.** 5843

Bascules 11 lignes galonnées

Les fabricants produisant avantageusement cet article pour l'Allemagne, sont priés de faire offres avec prix pour séries de 100 cartons, contre payement comptant, sous chiffres **V 21410 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 5839

Machines à sertir

Pour cause de départ, on offre à vendre à bas prix:

2 machines à sertir brevetées, ainsi que 3 micromètres pour sertissage, le tout presque neuf. H 21381 C

S'adresser à M. Alb. Huguenin. Châtelard des Pilons 10, Le Locle. 5837

Les bureaux et comptoir de
M. L. Rosenblatt & fils
ainsi que les bureaux de 5846
M. Charles Rosen
sont transférés dès le 24 avril
Léopold Robert 82
La Chaux-de-Fonds. H 21440 C

Fabrication d'horlogerie
M. Gunzinger-Hug
Rosières (Soleure)
Téléphone

Remontoirs argent, acier, métal, émail, nacre, de 11 à 14 lig. H 21403 C

Spécialité: 12/18 en argent, acier et métal, montre à couteau ultra-plate.
Prix modérés. 5838

Jeune homme

sérieux et capable, ayant fait apprentissage dans sérieuse fabrique d'horlogerie, connaissant la comptabilité américaine et tous les travaux de bureau,

cherche place

dans bonne maison.

Faire offres sous chiffres **R 5781 J** à **Haasenstein & Vogler, St-Imier.** 5834

Employé

sérieux et actif, connaissant la fabrication horlogère, la comptabilité, ainsi que les langues **française, allemande** et **anglaise, cherche place stable.** Références de premier ordre à disposition.

Ecrire s. chiffres **U 15408 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 5825

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER

Reconvilier Watch Co (S. A.) H...J 4710

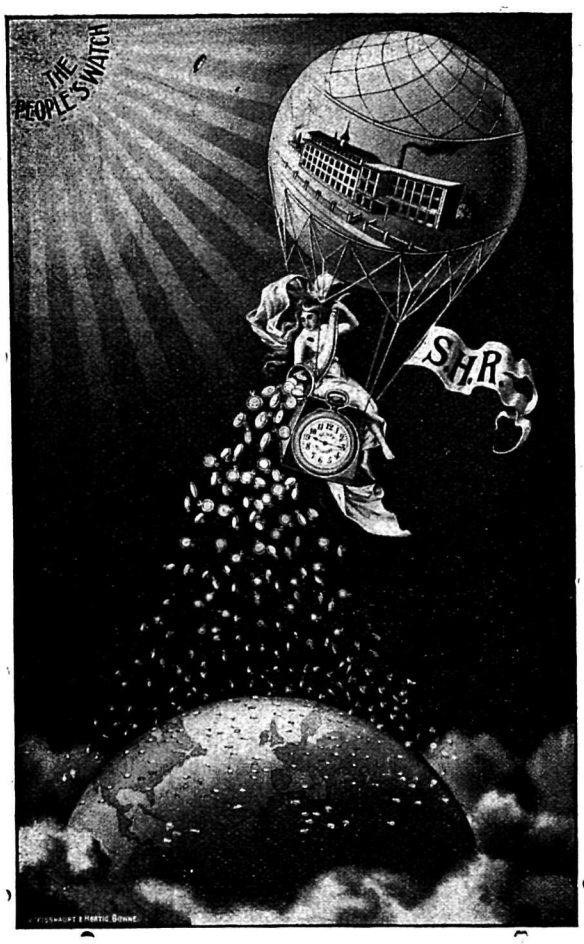

Tous les genres **Roskopf**

Déposé.

Tous les genres **Roskopf**

Essayer notre montre

C'est l'adopter !

Manufacture d'Horlogerie

„LE PHARE" AU LOCLE

(SUISSE)

H 30002 C 5287

Expositions universelles et internationales
Amsterdam - Paris - Genève
Bruxelles - Liège - Milan
MÉDAILLES D'OR - GRANDS PRIX ET HORS CONCOURS
M. DU J.

Montres simples
Montres Chronographe-Compteur
Montres à Répétition

Constructeur des célèbres machines „DIXI"
pour grosse et petite horlogerie.

Fabrique d'Horlogerie compliquée

Walter Meylan

4, rue Jacot Brandt, 4, La Chaux-de-Fonds

Répétitions à quarts et minutes

H30018 C système à tirages et poussoirs-silencieux 3908

Chronographes - Carillons - Quantièmes - Automates

CONCERTO déposé

Nouveautés: **Répétitions quarts et minutes** 17 lignes, extra plates

Téléphone 713 —o— **Rhabillages**

Fabrique d'horlogerie „La Champagne"

Louis Müller & Cie

Bienne (Suisse)

Grand assortiment de Montres Bracelets

toujours en stock

or, argent, niel, acier et plaqué

— Mouvements ancre et cylindre. —

H300260 4838

Boîtes châtelaines

métal

Qui fournit avantageusement la boîte châtelaine émail sur métal? Ordre de 35 grosses à sortir.

Ecrire s. chiffres **O 21475 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 5854

Le Comptoir H...C

HenriMeyer

est transféré dès ce jour 5852

Rue du Parc 104

La Chaux-de-Fonds

MARQUES DE FABRIQUE & MODÈLES etc!
CLICHÉS-ESTAMPES-CACHETS
POINÇONS! GARANTI EN 24 HEURES
FORCE MOTRICE
F. CHOPARD TÉLÉPHONE 671
CHAUX-DE-FONDS 9 LÉOP. ROB. 26

Un horloger

sérieux et capable, ayant commanditaire et désirant se fixer à Paris

cherche offres

en **montres, bijouterie** et **orfèvrerie.**

Adr. offres s. **Bc 12950 X** à **Haasenstein & Vogler, Genève.** 5831

On cherche un EMPLOYÉ DE BUREAU

connaissant l'entrée et la sortie des commandes et pouvant s'occuper de la correspondance. **Connaissance de l'anglais désirée.**

Ecrire s. chiffres **S 21482 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 5856

Qui fabrique un

compteur chron.

5me de 2de (foudroyante), métal et acier?

Ecrire s. chiffres **P 21480 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 5855

Le Comptoir

A. Ritschard-Brunner

est transféré H 21485 C

Rue du Ravin 13

au 1er étage 5857

La Chaux-de-Fonds

Qui fournit

avantageusement montres 11 lig. métal savonnettes, électro doré guill. cuv. médailles, basc. sans pierres.

Ecrire s. chiffres **D 21433 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 5842

Employé

connaissant au moins deux langues, est demandé dans maison d'horlogerie. A côté de la comptabilité, il devra faire les voyages pendant 3 mois de l'année. Suivant aptitudes, pourra être intéressé. Place d'avenir.

Adresser offres avec références s. chiffres **M 21360 C** à **Haasenstein & Vogler,** La Chaux-de-Fonds. 5817

On demande H 15420 C

pour Besançon un jeune homme

connaissant parfaitement la pose et la retouche des petites pièces ancre. Appointements à l'année. Bonnes références exigées.

S'adr. ou écrire à M. **Roger Bailly,** fabricant d'horlogerie, à **Besançon.** 5832

Secrets américains sont entrepris par l'atelier **Georges Ducommun,** à **Sonvilier.** H 5692 I 5799

GRAMMATOPOULO FRÈRES

H 21374 C s'intéressent à tous 5823

genres de nouveautés

CONSTANTINOPLE - STAMBOUL

Voyageur bien introduit depuis nombre d'années chez toute la clientèle horlogère, prendrait H 15417 C

Représentation

boîtes ou **assortiments** ancre, cyl. et Roskopf.

Ecrire Case postale **16243, La Chaux-de-Fonds.** 5835

Office des faillites de Neuveville

Vente de la Fabrique de Lamboing

Le **Samedi 6 Mai 1911,** l'administration de la faillite **Ernest Racine,** vendra aux enchères publiques dès les 3 ½ heures de l'après-midi, à l'auberge du **Lion Rouge,** à **Lamboing,** les immeubles dépendant de la dite faillite, savoir:

Ban de Lamboing

1. Sect. a, nos 50 a, 101 a, La Ravaie, fabrique d'une contenance de 1 à 27 ca.
   Sect. a, nos 50 b, 101 b, La Ravaie, aisance d'une contenance de 1 à 60 ca.
   Le tout estimé au cadre à fr. **10.500** et par experts à fr. **10.000.** H...N
   La maison est assurée contre l'incendie fr. **11.100.**
2. **Mobilier** servant à l'exploitation de la dite fabrique, considéré comme immeuble par destination et estimé fr. **1652.**

Le cahier des charges est déposé à l'office soussigné.

Neuveville, le 24 avril 1911.

Administration de la faillite Ernest Bourquin:

5858 **V. Philippin,** préposé.

Fabrique de H 15074 C

Contrepivots

G. CASATI & Ç.

Voghera (Italie) 4688

Contrepivots, rubis, saphirs en toutes qualités, diamètres et prix.

Spécialité de polissage

bombé pour **goupilles g, balanciers** et **contrepivots.**

Soumettez tous genres de

Nouveautés pr l'Angleterre et les Colonies

à **A. EIGELDINGER FILS, Serre 34, La Chaux-de-Fonds.** H 30025 C 4747

Leçons écrites de compt. américain. Succès garanti. Prosp. gratis. **H. Frisch,** expert comptable, Zurich F. 21. H 200 Z 5480